



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 48506

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le dossier de l'aide au développement de pays tiers. Dernièrement, viennent de paraître un « avis » émis par le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), un document de l'OCDE sur l'aide française au développement et un rapport sur ce même thème de « Coordination Sud », un groupement de 85 organisations non gouvernementales. De ces trois ressort un même constat : l'aide publique française au développement a diminué de 32 % en quatre ans. De même, ils pointent le fait qu'il y a absence d'une stratégie claire en la matière, que cela soit sur le plan de la répartition entre pays bénéficiaires, ou sur celui du partage entre ce qui relève, d'un côté, de la coopération culturelle et, de l'autre, de la lutte contre la pauvreté. Mais, il apparaîtrait que cela soit un fait commun à la plupart des pays de l'Union européenne. Sachant le poids de l'aide financière qu'elle apporte à de nombreux projets de développement, et dont une large partie passe aujourd'hui par la Commission de Bruxelles, le HCCI recommande que la France mette à profit la présidence de l'Union européenne, qu'elle exercera à partir de juillet 2000, pour poser les bases d'une nouvelle politique européenne efficace, cohérente et citoyenne en matière d'aide au développement, qui ne conclurait dès lors des accords de partenariat qu'avec les États qui respectent les droits de l'homme et les conditions d'un développement durable. Sur cette base, elle lui demande, donc, de bien vouloir lui préciser sa position vis-à-vis de cette recommandation de l'HCCI, et les éventuelles mesures qu'il compte prendre afin de relancer le dossier de l'aide au développement dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne qui débutera en juillet prochain.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les projets de la présidence française en vue de favoriser la définition d'une politique européenne plus cohérente et plus efficace dans le domaine de la coopération au développement. En 1995, les ministres européens, en charge du développement, avaient engagé un processus global d'évaluation des principaux programmes communautaires. Ses conclusions soulignent la nécessité de réaliser d'importants progrès pour améliorer l'impact, l'efficacité et la visibilité d'un effort très substantiel, puisque l'Union européenne est à l'origine de plus de 50 % de l'aide publique au développement dans le monde. La France y apporte tout son concours, par le biais notamment de sa part exceptionnelle dans le Fonds européen de développement, auquel elle demeure le premier contributeur (24,3 %). En mai 1999, sous présidence allemande, le Conseil développement avait adopté des conclusions recommandant un certain nombre de réformes, notamment l'adoption d'une déclaration de politique générale clarifiant les objectifs de l'Union et l'élaboration par la commission d'un plan d'action constituant le volet opérationnel de cette stratégie européenne. Après de longs débats internes, la commission a présenté, en mai dernier, une communication sur la politique de développement de la Communauté qui servira de base à l'élaboration de cette déclaration de politique générale, ainsi qu'un programme de réforme de la gestion de l'aide extérieure, sur la base duquel sera élaboré le plan d'action envisagé. C'est donc à la présidence française qu'il reviendra, au second semestre 2000, de traiter ces

dossiers. L'objectif consiste à améliorer la capacité de l'Union à répondre plus rapidement et de manière plus appropriée aux besoins de ses partenaires en développement, à encourager les synergies entre les différentes politiques communautaires (lien entre commerce et développement en particulier), à favoriser une meilleure articulation entre les aides accordées à titre bilatéral par les Etats membres et celles gérées par la commission afin, notamment, d'éviter les doubles emplois, et à promouvoir une division du travail en fonction de l'expérience acquise par les différents acteurs de l'aide au développement sur le terrain. Il s'agit donc d'un programme ambitieux, dans l'intérêt des pays bénéficiaires et de la réduction de la pauvreté. La France met à profit sa présidence pour donner les impulsions nécessaires. Enfin, le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques, de l'Etat de droit et de la bonne gestion des affaires publiques par nos partenaires en développement sont pleinement pris en compte, conformément aux termes du nouvel accord signé en juin dernier à Cotonou avec soixante-dix-sept pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48506

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 2000, page 4073

**Réponse publiée le :** 2 octobre 2000, page 5620